

La Vallée de l'Ourche, joyaux de la forêt d'exception de Darney-la-Vôge

Une randonnée proposée par Christophe Mathis

Parcours patrimoniale à travers la forêt classée parmi les 15 plus belles forêts françaises. Variante de la boucle balisée n°24 avec départ la Maison de la Forêt ou alternativement à [l'éco-camping la Clairière du Verbamont](#).



Visorando



Randonnée n°32307227

Durée :	2h30	Difficulté :	Facile
Distance :	24,42 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	285 m	Activité :	Cyclo-Route/VTC/Gravel
Dénivelé négatif :	284 m		
Point haut :	426 m	Commune :	Darney (88260)
Point bas :	261 m		



La Clairière
du Verbamont

Description

Garer votre véhicule à la Maison de la Forêt à Darney.

(D/A) Prendre la D5 en direction d'Attigny, Pont Tatal. En traversant le village d'Attigny, laisser le pont sur la Saône à droite et aller jusqu'à la Route de Droiteval située 100 m après le pont à la sortie du village.

(1) Suivre celle-ci, entrer dans la forêt, laisser le sentier d'interprétation des 4 mares à gauche et continuer tout droit jusqu'au hameau de Droiteval.

(2) Juste après le pont sur l'Ourche, prendre à gauche. À la patte d'oie qui suit, aller encore à gauche, Route de Forge-Neuve, longer l'étang, passer devant la Fontaine de Droiteval et poursuivre en direction de Senennes jusqu'à la prochaine bifurcation.

(3) Laisser l'Ancienne Maison Forestière de Senennes et prendre à droite en direction de l'étang en contrehaut. Juste en dessous de la maison, tourner à gauche et monter le chemin, d'abord goudronné, puis uniquement en cailloux, sur la Tranchée des Deux Maisons jusqu'à un carrefour à quatre directions.

(4) Prendre à gauche, au Nord, en direction du camping [la clairière du Verbamont](#). C'est également un point de départ alternatif.

(5) Poursuivre en descendant vers la Vallée de l'Ourche, passer devant l'Arboretum de la Hutte, puis le pont de pierre.

(6) Prendre à gauche et traverser le hameau de la Hutte puis le pont de fer et prendre à droite en direction de Thietry. Continuer tout droit jusqu'au carrefour de l'usine Lacroix.

(7) Tourner à droite sur la D5^P, direction Clairey.

(8) Au carrefour du Musée de la Résidence, prendre la première à gauche, direction Clairey. Laisser à droite le grand parking, ainsi que quelques tables de pique-nique et continuer et traverser Clairey jusqu'au carrefour multiple proche de l'Ourche.

(9) Partir à gauche, Route du Moulin Tocqueré, traverser la Grange Bresson, puis continuer sur la route goudronnée. Passer au pied de l'antenne relai GSM et aller jusqu'au carrefour de la D164 à l'entrée de Hennezel.

(10) Tourner à gauche sur celle-ci, puis 50 m après, tourner à droite, direction Clairefontaine. Passer à proximité de grande serres agricoles et

Points de passages

- D/A Parking de la Maison de la Forêt**
N 48.075225° / E 6.053923° - alt. 306 m - km 0
- 1 Carrefour D5 / Route de Droiteval - Saône (rivière) - Affluent du Rhône**
N 48.063158° / E 6.035174° - alt. 261 m - km 2.11
- 2 Droiteval- Abbaye Notre-Dame - Ourche (rivière) - Affluent de la Saône**
N 48.042231° / E 6.03909° - alt. 271 m - km 4.91
- 3 Bifurcation**
N 48.044914° / E 6.053778° - alt. 273 m - km 6.13
- 4 Carrefour route forestière du Verbamont**
N 48.041256° / E 6.079044° - alt. 357 m - km 8.63
- 5 - Clairière du Verbamont**
N 48.044226° / E 6.080203° - alt. 343 m - km 8.97
- 6 Pont sur l'Ourche - Arboretum de la Hutte Verbamont**
N 48.043071° / E 6.086501° - alt. 327 m - km 9.79
- 7 D5d en direction de Clairey**
N 48.051054° / E 6.112647° - alt. 384 m - km 12.82
- 8 Carrefour du Musée de la Résidence - Musée du verre, du fer et du bois (Hennezel)**
N 48.041112° / E 6.105008° - alt. 406 m - km 14.06
- 9 Clairey**
N 48.039204° / E 6.116338° - alt. 401 m - km 14.96
- 10 D164. Carrefour la Grange Bresson**
N 48.054324° / E 6.123699° - alt. 400 m - km 17.03
- 11 Carrefour de la Tranchée de la Fontaine aux Auges**
N 48.059673° / E 6.124191° - alt. 391 m -

poursuivre en direction de Clairefontaine, jusqu'aux départs de 2 pistes quasiment opposées (Tranchée de la Fontaine aux Auges et Tranchée des Deux Fontaines) situées sous une ligne moyenne tension.

(11) Obliquer à gauche sur la Tranchée de la Fontaine et filer jusqu'au bout de la ligne droite jusqu'aux Auges de la Tranchée de la Fléchière.

(12) Prendre à gauche sur celle-ci et continuer jusqu'à l'aire de pique-nique de la Fléchière (D164). Ignorer la route et suivre la tranchée perpendiculaire

(Tranchée de la Misère) en suivant le balisage GR®7. Traverser une route puis effectuer un gauche/droite au croisement et atteindre le suivant (Tranchée de la Croix de Pierre).

(13) Tourner à gauche et rejoindre le parking de la Maison de la Forêt (D/A).

km 17.73

● 12 Carrefour de la Tranchée de la Fléchière
N 48.065065° / E 6.115887° - alt. 368 m -
km 18.59

● 13 Carrefour de la Tranchée de la Croix de Pierre
N 48.078457° / E 6.06618° - alt. 323 m - km 23.35

PA D/A Parking de la Maison de la Forêt
N 48.075259° / E 6.053947° - alt. 306 m -
km 24.42

Informations pratiques

(D/A) Possibilité de location de vélos à la Maison de la Forêt en début de parcours.

(5) Possibilité de débiter le parcours à l'éco-camping la Clairière du [Verbamont](#).

(5) Hébergement et tables d'hôtes à la [Clairière du Verbamont](#).

A proximité

Sentier d'interprétation des 4 mares et exposition de photographie nature permanente.

Le hameau de Droiteval, sa maison de maître, sa chapelle, et son ancienne abbaye.

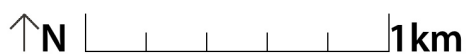
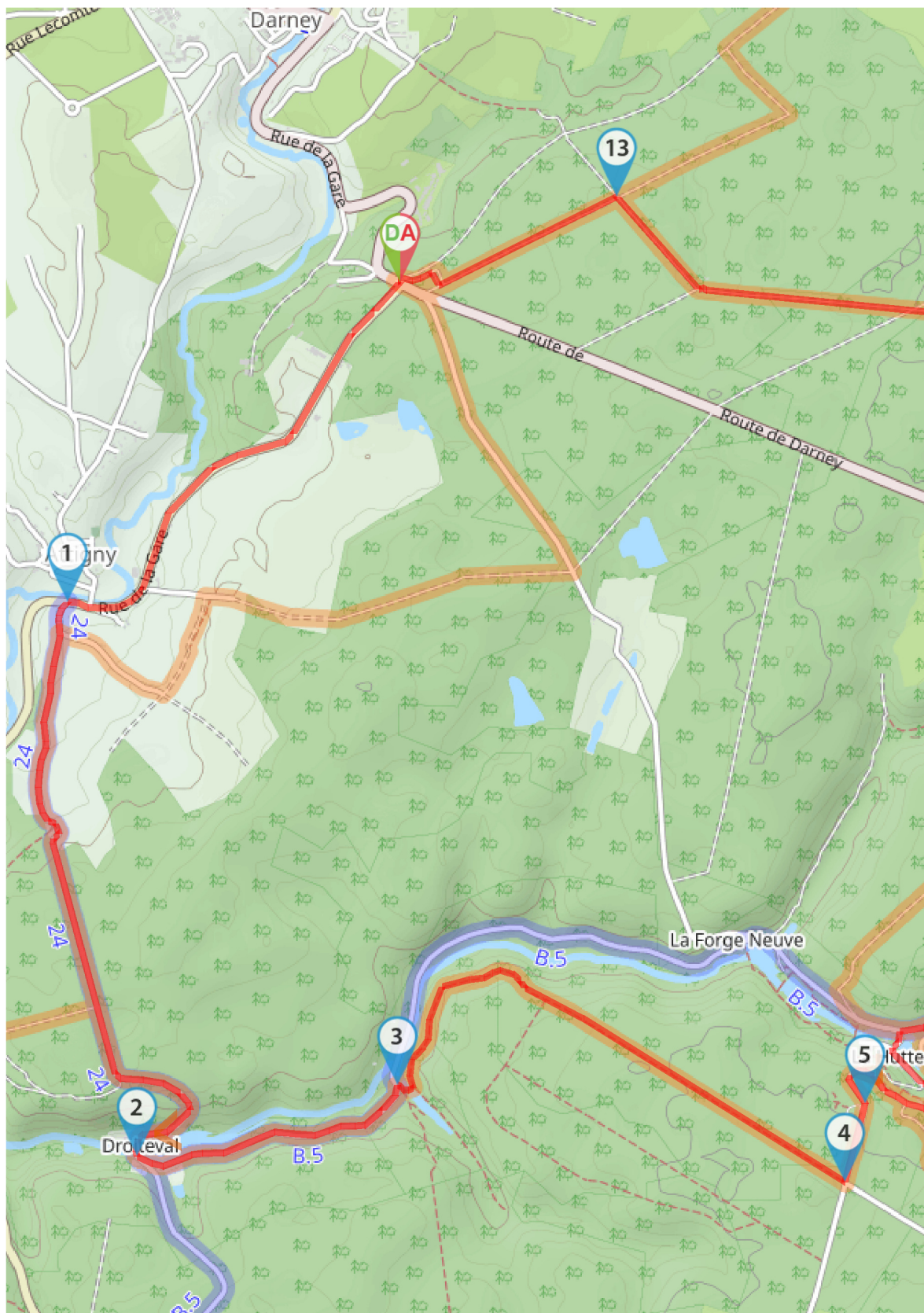
La Maison de la Forêt avec possibilité de location de vélo et salon de thé.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-vallee-de-l-ourche-joyaux-de-la-foret/>

En savoir plus :

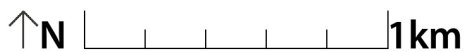
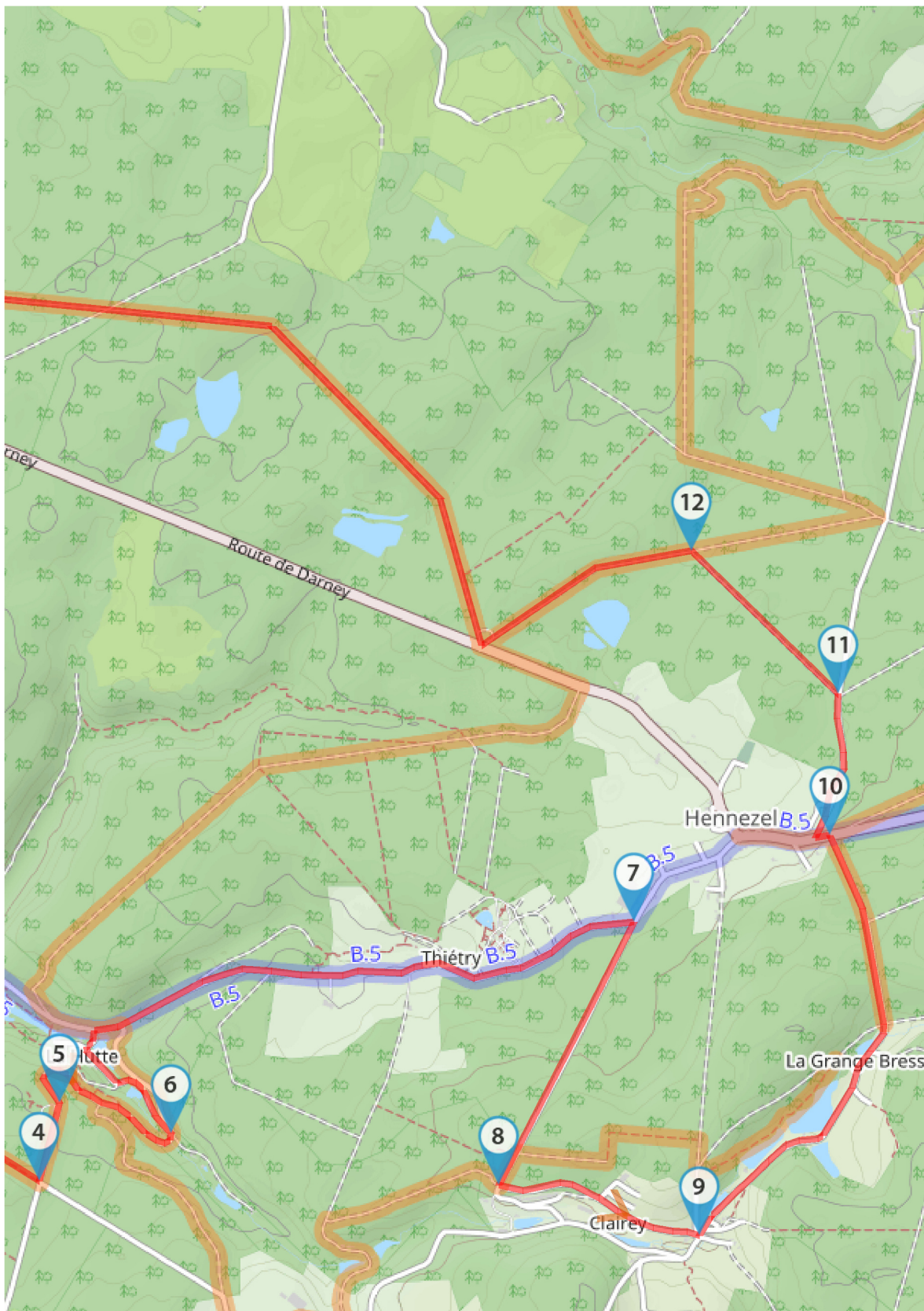
Email : leverbamont@gmail.com - Site internet : <https://www.camping-vosges-nature.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

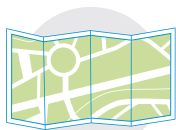
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



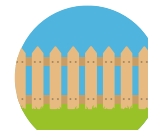
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



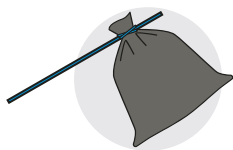
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



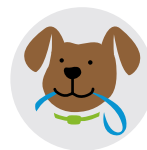
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.